

L'an deux mil dix-sept, le premier du mois de juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Patrick ROCHE, Sébastien MIALON, Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mme Janet DARNE, Mrs Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mme Michèle FOURNEL

Absents représentés : Mme Agnès MERCIER (représentée par Mr Patrick ROCHE), Mme Laure JOURDAN (représentée par Mr Alain GALLAND), Mme Sophie AVOUAC (représentée par Mr Patrick VEY), Mr Christophe GIRAUD (représenté par Mr Michel MOUNIER), Mme Sandra LHOSTE (représentée par Mr Jean-Paul PANNEFIEU).

Absents : Mme Marie-Hélène ROUX.

Mr Régis LAC a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 30.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Il précise qu'à la demande des services de l'Etat, la délibération concernant la création d'une AVAP doit être modifiée en tenant compte de la nouvelle appellation, puisqu'il s'agit désormais de Sites Patrimoniaux remarquables. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 27 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

Dates diverses :

- **Assemblée générale ADMR le 22 mai à 17 heures**
- **Assemblée générale Atelier des Possibles le 18 mai à 19 h 30** : Mr ROCHE indique que cette association accompagne les porteurs de projets depuis deux ans. Elle envisage de créer un emploi en contrat aidé de 26 heures par semaine pour le montage des dossiers. Les membres de cette Association viennent d'ouvrir récemment « la DONATHEQUE » au rez-de-chaussée de la Vicairie pour récupérer les objets (la vaisselle, les jouets, ...), ou les vêtements dont on n'a plus besoin et qui pourraient servir à d'autres.

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 21 (8 Rue Calveyrade). Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur la vente présentée.
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 288 (8 rue des Pénitents) et d'une parcelle de terrain non bâtie sise section AC numéro 286 (Le Bourg). Après délibération, le conseil municipal décide avec deux abstentions (Patrick ROCHE et Agnès MERCIER) de ne pas préempter.

Décisions modificatives :

Monsieur le Maire présente au conseil les décisions modificatives à adopter :

- Budget eau potable :
 - o Compte 2158-16 : + 18 000 €
 - o Compte 2315-18 : - 18 000 €
- Budget assainissement :
 - o Compte 673 : + 1 500 €
 - o Compte 7068 : + 1 500 €
 - o Compte 6063 : + 3 000 €
 - o Compte 61528 : - 3 000 €
- Budget principal :

- Compte 673 : + 1025 €
- Compte 6156 : - 1025 €
- Compte 2151 -13 : + 33 000 €
- Compte 2031-40 : + 500 €
- Compte 2184-41 : + 500 €
- Compte 2315-42 : - 34 000 €

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité les décisions modificatives présentées.

Délibérations diverses :

Modification d'un poste au service administratif : Monsieur le Maire informe le conseil que depuis le 21 mars dernier, la commune qui dispose d'une borne biométrique doit assurer l'enregistrement des demandes de cartes nationales d'identité, ce qui implique une surcharge de travail pour le service administratif. Il précise également que l'Etat accorde une dotation annuelle de 3530 € afin de financer cette mission supplémentaire. Il propose donc d'augmenter le temps de travail d'une des secrétaires actuellement à temps partiel à raison de 4 heures hebdomadaires, afin de faire face aux demandes en hausse constante de titres d'identité. Cette augmentation serait entièrement financée par la dotation supplémentaire. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le passage de ce poste à 20 heures 45 par semaine à compter du 1^{er} juin 2017 sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Haute-Loire.

Réfection des puits du Mont – approbation d'un devis et demande de subvention : Mr le Maire indique au conseil que le projet d'aménagement du village devra être reporté à l'année prochaine en raison de difficultés techniques. Il rappelle que la section dispose de recettes et que des investissements doivent être réalisés sur le village chaque année. Il propose donc de mener à bien un projet qui avait été validé par la commission syndicale avant sa dissolution, celui de la réfection des toitures des deux puits situés dans le village, une opération qui pourrait bénéficier par ailleurs de subventions par l'intermédiaire du Parc des Monts d'Ardèche. Il présente donc les devis reçus. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise « D'une Rive à l'autre » pour un montant de 8342 € HT ainsi que le plan de financement présenté (subvention départementale de 4000 € HT par le biais du PNR et financement sur fonds propres à hauteur de 4342 € HT), et autorise Mr le Maire à déposer une demande de subvention pour ce projet, à lancer les travaux et à signer toutes les pièces y relatives.

Viabilisation de la zone AUi du Villard – attribution du marché de travaux : Mr le Maire rappelle au conseil qu'un appel d'offre a été lancé pour l'attribution du marché de travaux pour la viabilisation de la zone AUi du Villard. Il présente les offres reçues pour cette opération. Après délibération, le conseil approuve l'offre avec variante de l'entreprise Eyraud (mise en place de buses béton en profondeur en lieu et place des buses PVC) pour un montant de 84.928 € HT et autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux correspondants.

Viabilisation de la zone AUi du Villard - mission complémentaire de maîtrise d'œuvre : Monsieur Le Maire rappelle qu'une mission de maîtrise d'œuvre avait été attribuée à l'entreprise AB2R pour la mise en place du dossier de viabilisation. Il rappelle que la mission sur laquelle l'estimatif avait été basé a été entièrement revue car le projet initial ne correspondait plus aux nouvelles réalités et n'était plus réalisable sur le plan technique compte tenu de la topographie du terrain. Il propose donc de réévaluer la mission et le montant des honoraires en fonction du montant réel des travaux et de confier la mission de suivi de chantier au maître d'œuvre en raison de la complexité de cette opération. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la proposition du cabinet AB2R pour cette mission complémentaire pour un montant de 9165 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Viabilisation de la zone AUi du Villard - réflexion sur la participation communale : Monsieur Le Maire indique que la viabilisation de la zone AUi du Villard entre dans le cadre d'un Projet Urbain Partenarial, ce qui permet la viabilisation de cette zone par la commune et un remboursement d'une partie du coût par les

utilisateurs. La commune fait donc l'avance des dépenses et reste maître d'ouvrage de l'opération. Elle a également l'obligation de participer à une hauteur minimale de 10 % à cette opération. Le projet Urbain Partenarial de la zone AUi du Villard concerne 29521 m² de terrain. Au vu du coût définitif de l'opération, maîtrise d'œuvre comprise, il est possible de calculer le prix au mètre carré restant à la charge des usagers. Mr le Maire présente donc le tableau récapitulatif et propose quatre solutions avec des niveaux de participation communale allant de 10 à 40%. Il reste également à éclaircir un point concernant la TVA et son inclusion éventuelle dans la participation des partenaires. Le conseil propose de présenter le projet aux propriétaires intéressés avec une participation communale à hauteur de 40 % et d'attendre le prochain conseil avant de prendre la décision finale et la rédaction des conventions de participation financière.

Aménagement de la Place du Couvent – Maîtrise d'œuvre : Monsieur le Maire rappelle au conseil le projet de réfection de la Place du Couvent qui a été lancé il y a plusieurs mois. Il rappelle que l'Architecte Christian Laporte a été désigné, en accord avec la DRAC, pour assurer la conception du projet et coordonner les différentes interventions. Il indique qu'il est à présent souhaitable de contracter un marché de maîtrise d'œuvre technique pour le suivi du chantier et le montage des dossiers d'appels d'offres. Après délibération, le conseil municipal approuve l'offre de l'entreprise AB2R pour un montant de 24 850 € HT et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

Réfection des voiries communales – avenant au marché de travaux : Monsieur le Maire rappelle au conseil que l'opération de réfection des voiries communales se termine cette année et que des travaux supplémentaires ont dû être réalisés (mise à niveau de regards et de bouches à clefs supplémentaires, mise à niveau des accotements, goudronnage de parties supplémentaires suite à des réfections de réseaux). Il indique donc que la plus-value du marché signé en 2016 s'élève à 32 127.98 € HT représentant 14.48 % du montant du marché initial. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité l'avenant 1 au marché initial conclu avec l'entreprise COLAS et autorise Mr le Maire à le signer.

Goudronnage de la rue Langlade : Monsieur le Maire rappelle au conseil que le projet de réfection à minima de l'entrée du Bourg avait été validé lors de la précédente réunion. Il présente les devis reçus pour cette opération. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 12 781 € HT et autorise Mr le Maire à lancer les travaux.

Travaux suite au diagnostic eau potable : Monsieur le Maire rappelle que le diagnostic des réseaux d'eau potable et d'assainissement est en cours et qu'il a permis de repérer un certain nombre de problèmes. Le bureau d'études propose de réparer au plus vite les vannes les plus défectueuses, d'en installer d'autres pour pouvoir couper l'alimentation dans des secteurs qui n'en disposent pas, et enfin de poser des compteurs afin de repérer rapidement les fuites sur le réseau. Monsieur le Maire rappelle également que ces travaux devraient être subventionnés à hauteur de 80 %. Après délibération, le conseil municipal approuve l'installation de deux compteurs et de deux vannes supplémentaires et le remplacement de 6 vannes sous regards, demande à Mr le Maire de déposer les demandes de subventions correspondantes auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental, et l'autorise à signer toutes les pièces y relatives.

Taxe locale sur la publicité extérieure : Monsieur le Maire indique que le taux de la taxe sur la publicité extérieure doit être voté avant le mois de juillet si la commune souhaite appliquer cette taxe. Après délibération, le conseil décide de ne pas mettre en place cette dernière.

Aménagement de la rue centrale – avenant au marché de travaux : Mr le Maire rappelle au conseil qu'il avait été décidé lors d'une précédente séance de réhabiliter l'Esplanade Stevenson et qu'une demande de DETR avait été déposée à cet effet. Il précise qu'un avenant au marché de travaux du lot 2 (bordures – revêtement de sols) doit être approuvé afin de pouvoir effectuer les travaux d'aménagement. Après délibération, le conseil municipal approuve l'avenant n° 1 pour le marché du groupement d'entreprise ODTP43 – DURAND – EUROVIA – EYRAUD pour un montant de 27 908 € 30 HT et autorise Mr le Maire à le signer.

Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie : Mr LAC informe le conseil que le Syndicat Départemental d'Energies de Haute-Loire souhaite mettre en place un groupement de commandes pour

l'achat d'énergie en regroupant les communes qui le souhaitent et en mettant en concurrence les fournisseurs d'énergie. Il indique que des groupements de ce type existent dans d'autres départements et que la mise en concurrence a permis aux communes adhérentes de réaliser des économies non négligeables. Il ajoute que les communes doivent nécessairement se prononcer avant le 20 juin mais qu'elles peuvent décliner l'offre faite à l'issue de la consultation si elles ne la jugent pas suffisamment intéressante. Monsieur le Maire termine en disant que la question du service après-vente devra être prise en considération au moment de l'analyse des offres car celui du fournisseur actuel donne globalement satisfaction. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion au groupement de commandes proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie de Haute-Loire.

Cautionnement pour un prêt bancaire : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association « Compagnie l'Envolante » souhaite acquérir un véhicule et doit pour cela contracter un emprunt. Ses membres souhaiteraient que la commune se porte caution pour un prêt de 5000 €, comme elle l'avait déjà fait pour d'autres associations précédemment. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le cautionnement d'un prêt bancaire d'un montant de 5 000 € restant à souscrire auprès d'un établissement bancaire.

Participation aux frais de fonctionnement ULIS : Mr le Maire présente au conseil la demande de la commune du Puy-en-Velay pour une participation aux frais de fonctionnement pour un élève scolarisé à l'école Edith Piaf du Val Vert et résidant sur notre commune. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le versement de la somme de 1 307.59 € en règlement de la participation aux frais de fonctionnement ULIS pour l'année scolaire 2016/2017.

Questions diverses :

Désordres structurels dans les bâtiments conventuels : Monsieur le Maire informe le conseil que des fissures ont été constatées il y a plusieurs années dans les bâtiments conventuels. L'architecte en charge du diagnostic de l'Eglise abbatiale pense que ces désordres pourraient être liés à des problèmes de conception. Il suggère d'effectuer rapidement une étude afin de mieux comprendre ce qui se passe et de proposer des solutions adaptées. Un devis sera donc demandé à un bureau d'études.

Demande de reconnaissance « Morte pour la France » : Mr le Maire informe le conseil qu'une personne née dans la commune au début du XX^{ème} siècle avait été une résistante reconnue à Lyon pendant l'Occupation avant d'être arrêtée et déportée à Ravensbrück où elle était décédée. Il propose de déposer une demande auprès de l'ONAC afin que le dossier de cette personne soit étudié et qu'elle soit éventuellement reconnue « Morte pour la France ». Le conseil est favorable au lancement de cette procédure et autorise Mr le Maire à faire le nécessaire auprès de l'ONAC.

Sécurisation du carrefour de la voirie haute du lotissement Paul Séjourné : Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors du dernier conseil il avait été décidé d'installer un stop au croisement entre la voirie haute du lotissement Paul Séjourné et la route de la Borie. Après réflexion, le conseil estime que cette mise en sécurité est pour l'instant suffisante. Par contre, le conseil demande à Mr le Maire de faire le nécessaire pour la mise en place de « cédez-le-passage » aux croisements entre la départementale et les routes débouchant du Villard et de l'Herm afin de sécuriser ces croisements. Un courrier motivé sera donc envoyé au conseil Départemental.

Installation des compteurs LINKY par ENEDIS : Mr le Maire indique au conseil que la société ENEDIS a prévu la mise en place de compteurs 'intelligents' chez les particuliers de la commune entre novembre 2018 et mai 2019. Il précise que ces appareils permettront d'effectuer à distance un relevé des compteurs, certaines opérations de maintenance, des mises en service ou fermeture en cas de déménagement et la vérification de la consommation individuelle des usagers. Les informations seront transmises depuis les maisons par courant porteur. Il indique également que plusieurs communes sont défavorables à leur installation et s'y sont opposées mais qu'elles n'ont pas eu gain de cause en justice.

Proposition d'achat de terrain : Mr le Maire rappelle au conseil la régularisation de terrain au stade de la Freydeyre. Il précise que Mr BELLEDENT est favorable à la cession d'une bande de terrain d'environ 900 m² mais ne souhaite pas vendre l'intégralité de sa parcelle. Le conseil propose en conséquence de faire une proposition d'achat de 450 € pour la bande de terrain actuellement occupée par le stade de football uniquement et de prendre en charge les frais d'arpentage pour un découpage de cette parcelle.

Projet d'organisation de la journée du commerce de proximité : Mr le Maire informe le conseil que l'association des commerçants souhaite organiser une journée du commerce de proximité le 14 octobre 2017.

Projet de réfection de la salle des fêtes : Mr le Maire indique au conseil que la réfection et l'aménagement de la salle des fêtes pour lesquels la commune a obtenu une aide de 85.000 € de la part du Conseil Régional devraient commencer fin 2018.

Débardage de bois : Mr le Maire rappelle au conseil qu'une entreprise de débardage doit effectuer une coupe très importante dans le secteur du Moulin de Savin. Etant donné que la route vient d'être refaite à neuf, il propose au conseil de faire passer un huissier avant et après l'opération afin de s'assurer qu'aucune dégradation ne sera causée par les camions de transport de bois. Le conseil se déclare favorable à cette proposition.

Point sur les travaux de la rue centrale : Mr le Maire informe le conseil que la date de fin de chantier a été fixée au 7 juillet 2017 pour la rue centrale, mais que les travaux se poursuivront dans la rue Via Croze jusqu'à la fin du mois de juillet. Les travaux de goudronnage de l'Esplanade Stevenson seront quant à eux effectués en septembre.

Problème tracteur : Mr MOUNIER explique au conseil que le pont du tracteur utilisé pour le déneigement et pour l'épaveuse a en partie cédé. Il rappelle que ce tracteur a une quinzaine d'années et précise qu'il a déjà subi des réparations importantes à plusieurs reprises. Un devis a été demandé et le montant des travaux s'élève à 9000 € HT. Une discussion s'engage sur les différentes options : réparation, acquisition d'un engin d'occasion ou d'un engin neuf. Mr LAC propose de contacter la communauté de communes pour connaître sa position étant donné que ce tracteur est utilisé pour le déneigement qui est une compétence intercommunale. Une demande sera donc faite en ce sens auprès de la communauté des communes.

Point sur les travaux des fouilles aux abords de l'Eglise Abbatiale : Mr le Maire rappelle que des fouilles ont été lancées aux abords de l'Eglise abbatiale et qu'elles ont donné lieu à plusieurs découvertes. Elles ont aussi permis de vérifier l'état des fondations, d'étudier les différentes possibilités offertes pour assainir l'édifice et de valider le projet d'aménagement proposé par l'architecte, Monsieur Laporte. Le compte-rendu détaillé sera présenté ultérieurement.

Dates diverses :

- **Elections législatives des 11 et 18 juin**

Prochain conseil le jeudi 29 juin 2017 à 20 heures 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 30 minutes.